

HYLORIS PHARMACEUTICALS SA

Boulevard Patience et Beaujonc 3/1
4000 Liège

Numéro d'entreprise : 0674.494.151– RPM Liège

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE SOCIAL
SE CLÔTURANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Mesdames
Messieurs,

Nous avons l'honneur de rendre compte à l'Assemblée Générale du 09 Juin 2026 de l'activité de notre gestion pendant l'exercice du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025 ("l'Exercice").

1. Commentaire sur l'évolution des affaires, du bilan et du compte de résultats

Les principaux postes du compte de résultats sont les suivants :

Ventes et prestations (Total : 5.242.127 euros)

Les ventes sont composées de :

- **chiffre d'affaires** de 3.817.735 euros correspondant, pour l'essentiel, aux revenus de royalties pour les produits Maxigesic® IV et Podofilox Gel.
- **Autres produits d'exploitation** pour 579.863 euros et composés de (i) 437.500 euros facturé à Pleco en compensation de l'annulation du contrat de Management services ,(ii) des facturations de frais ICO pour 95.416 euros et (iii) quelques subsides et récupérations de frais pour le solde.
- **Produits non récurrents** pour 818.539 euros relatifs à la consolidation fiscale avec Dermax et à l'annulation d'une dette non courante envers A. Forall Group (ex Alter Pharma) qui ne pourra être recomptabilisée que lorsque la condition sous-jacente au paiement sera réalisée.
- **Production immobilisée** 25.990 euros pour capitalisation de frais de développement

Charges d'exploitation (Total : 6.999.380 euros)

Les charges d'exploitation se composent principalement de services et biens divers pour un montant de 6.856.465 euros, des charges salariales pour 480.074 euros et la reprise d'une provision de 385.023 euros suite au paiement, en cours d'année, de la partie fixe d'un fee discrétionnaire à un bureau d'avocat suite à la conclusion positive du litige avec Alta Thera.

Les services et biens divers se composent essentiellement de la rétrocession aux autres sociétés du groupe, en accord avec les règles de prix de transfert en vigueur, d'une partie des profits (3.102.446 euros) ; des management fees de l'Excom, des fees du BoD et des charges des consultants internes (2.005.956 euros) ; ainsi que des frais d'avocats (651.023 euros), par ailleurs en forte diminution par rapport à l'exercice 2024, qui avait supporté des coûts significatifs relatifs à la procédure d'arbitrage

contre AltaThera ainsi que des coûts liés à la revue indépendante forensique concernant les transactions QliniQ.

L'augmentation des frais de personnels s'explique par la variation à la hausse des ETP.

La perte d'exploitation de l'exercice

La perte d'exploitation de l'exercice s'élève à 1.757.253 euros contre une perte d'exploitation de 4.558.408 euros en 2024.

Le résultat financier

En 2025, les produits financiers s'élèvent à 976.839 euros, principalement composés des intérêts sur les placements de trésorerie et d'intérêts encourus sur les comptes courants avec les filiales.

Les charges financières, quant à elles, s'élèvent à 767.438 euros et se composent principalement de charges d'intérêts sur comptes courants avec les filiales et d'écarts de change (principalement EUR/USD).

Impôts sur le résultat

En 2021, la Société avait comptabilisé une charge fiscale supplémentaire de 297 milliers € en lien avec une demande de paiement d'impôts relatifs à des revenus imposables réalisés en 2016, lorsque la Société était encore domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg. Bien que la Société ait déposé dans les délais sa déclaration d'impôt pour l'exercice 2016, aucun avis d'imposition n'avait été reçu avant la demande de paiement. La direction avait déposé une protestation auprès des autorités compétentes mais, adoptant une approche prudente avait effectué le paiement aux autorités en 2022. Suite à la décision du Tribunal administratif début 2025, l'administration fiscale a rouvert le traitement de notre dossier et, en juin 2025, a conclu que les avis d'imposition de 2016 n'avaient pas été notifiés dans les formes prescrites par la loi et n'avaient pas de caractère exécutoire. Le remboursement intégral de l'impôt sur le revenu et des intérêts de retard payés par le Groupe, soit 355.972 euros, a été reçu en juillet 2025.

Résultat de l'année

La perte de l'exercice s'élève à 1.205.801 euros.

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

Les immobilisations incorporelles (256.427 euros)

Les immobilisations incorporelles sont composées notamment des licences relatives aux produits Maxigesic® IV, Aspirin IV, Ondansetron ER et Milrinone ER.

Les immobilisations financières (total : 82.722.503 euros)

Les immobilisations financières se composent au 31 décembre 2025 de :

- participations dans les filiales, à savoir, Hyloris Developments, Hyloris SA, Dermax et Hyloris Therapeutics (incorporée en 2025 pour 61.500 euros). L'augmentation par rapport à l'exercice

précédent s'explique par les augmentations de capital effectuées chez Hyloris Developments (20 millions d'euros) et Hyloris SA (2,5 millions d'euros).

- un investissement avec FHP BV s'élevant à 1.770.000 euros (*).
- 5% des actions de Pleco Therapeutics acquises contre un investissement de 1.000.000 d'euros.
- une participation de 4 actions qui représentent 0,00053% du capital de Vaneltix dépréciée à 1 euro et initialement achetée pour 1.809.955 euros en octobre 2023.

(*) En novembre 2025, les actionnaires de FHP BV ont modifié la convention d'actionnaires suite à une réévaluation de la stratégie de développement et de la structure de financement. Dans le cadre de cet amendement, Hyloris Pharmaceuticals a versé €500 milliers supplémentaires, portant le montant total financé à €1 770 milliers, tandis que l'engagement restant de €2 500 milliers est devenu conditionnel à la réalisation d'étapes futures et ne répond donc plus à la définition d'une obligation actuelle ; ce qui a entraîné une réduction de la valeur comptable de l'investissement de €2 500 milliers

Actifs circulants (total : 18.553.668 euros)

Les actifs circulants se composent principalement:

- des avoirs en banque pour 11.674.055 euros ;
- des créances à un an au plus pour 6.059.803 euros, dont 2.543.262 euros relatifs aux créances commerciales et 3.516.541 euros d'autres créances (comptes courants envers les filiales, TVA, précompte mobilier récupérable, ...) ;
- des comptes de régularisation pour 213.587 euros et concernent principalement les intérêts encourus sur le prêt octroyé à Vaneltix ainsi que diverses charges à reporter;
- des créances commerciales à plus d'un an pour un montant de 606.223 euros relatifs au prêt à un partenaire dans le cadre des activités R&D.

Capitaux propres (total 87.154.867 euros)

Le Capital de la Société s'élève à 140.002 euros et est entièrement souscrit.

Au 31 décembre 2025, les primes d'émissions s'élèvent à 121.513.447 euros., inchangées par rapport à l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres concerne les pertes reportées de 34.503.582 euros qui incluent 1.205.801 euros de perte de l'exercice.

Provisions pour risques et charges

La provision d'honoraires discrétionnaires de 385.023 euros envers un cabinet d'avocats, constituée suite à l'issue favorable dans son arbitrage contre AltaThera Pharmaceuticals LLC, a été reprise courant 2025 suite au paiement de ces honoraires au cabinet d'avocats.

Dettes à plus d'un an

La dette non courante envers A. Forall Group (ex Alter Pharma) de €300 milliers a été décomptabilisée en 2025 et ne pourra être reprise en compte que lorsque la condition sous-jacente au paiement sera réalisée.

Dettes à un an au plus (total 14.299.269 euros)

Les dettes à un an au plus se composent :

- de dettes fournisseurs (pour 3.896.929 euros), dont 3.102.446 euros en intra-groupe ;

- de comptes courants intra-groupe pour 10.320.382 euros, en forte augmentation par rapport à 2024 suite aux augmentations de capital effectuées en 2025 ;
- des dettes fiscales, salariales et sociales à hauteur de 81.958 euros ;
- d'un compte de régularisation pour 78.462 euros.

A noter que la dette de €3 millions envers FHP BV, présente fin de l'exercice 2024, est aujourd'hui nulle suite :

- au paiement de €500 milliers fin d'année 2025 ;
- à la décomptabilisation du solde de €2.500 milliers qui, suite à la modification de la conventions d'actionnaires, est devenu conditionnel à la réalisation d'étapes futures et ne répond donc plus à la définition d'une obligation actuelle.

2. Principaux risques et incertitudes

Risques liés aux activités commerciales et au secteur d'activité d'Hyloris :

Les performances d'Hyloris dépendent principalement du succès de ses produits candidats, dont la majorité se trouve au stade de la reformulation et du développement clinique et n'ayant pas encore reçu l'approbation des autorités réglementaires.

Même si Hyloris ou ses partenaires reçoivent l'approbation réglementaire pour l'un de leur produits candidats, il est possible qu'ils ne soient pas en mesure de commercialiser le produit avec succès et que les revenus qu'Hyloris génère des ventes de ce produit soient, le cas échéant, limités. Même si Hyloris obtient l'approbation réglementaire pour l'un de ses produits candidats, elle sera soumise à des obligations permanentes et à un examen réglementaire continu, ce qui pourrait entraîner des dépenses supplémentaires importantes et imprévues.

En outre, Hyloris dépend de ses partenaires pour le déploiement et la commercialisation de ses trois produits commerciaux: Sotalol IV, Maxigesic® IV et Podofilox Gel. De plus, les produits candidats d'Hyloris pourraient faire l'objet de restrictions en matière d'étiquetage et de commercialisation et être retirés du marché, et Hyloris pourrait faire l'objet de sanctions si elle ne se conforme pas aux exigences réglementaires ou si elle rencontre des problèmes imprévus avec ses produits candidats. La capacité d'Hyloris à commercialiser avec succès ses produits candidats dépendra en partie du niveau de remboursement que les organismes de santé, y compris les autorités gouvernementales d'administration de la santé, les assureurs privés de couverture santé et d'autres payeurs de soins de santé, accordent pour le coût des produits d'Hyloris et des traitements connexes.

Bien qu'ils aient reçu l'approbation réglementaire pour un produit candidat, les concurrents peuvent recevoir l'approbation réglementaire pour un produit identique ou substantiellement identique à l'un des produits candidats d'Hyloris, ce qui peut empêcher Hyloris de commercialiser ses produits candidats conformément à son plan d'affaires ou entraîner des retards significatifs dans cette commercialisation.

Les activités d'Hyloris dépendent de sa capacité à générer de nouvelles idées et à développer de nouveaux produits candidats pour rester en tête de la concurrence. Hyloris s'appuie et prévoit de continuer à s'appuyer en grande partie sur le savoir-faire de ses partenaires de développement en ce

qui concerne le portefeuille actuel. Hyloris s'attend à être moins tributaire de partenaires externes à l'avenir pour le développement et l'expansion de son portefeuille.

La survenance d'une pandémie, d'une épidémie, d'une autre crise sanitaire ou d'un déséquilibre géopolitique, y compris la pandémie de COVID-19, pourrait avoir un impact négatif sur les activités de développement de produits d'Hyloris, y compris sur son accès aux IPA, sur la conduite de ses essais cliniques et sur sa capacité à trouver les financements nécessaires, ce qui pourrait retarder ou empêcher la mise en œuvre de sa stratégie comme prévu. Si un partenaire externe subit des perturbations dans ses activités en raison d'un conflit militaire, cela pourrait le retarder ou l'empêcher d'exécuter sa stratégie comme prévu.

Certains administrateurs d'Hyloris et membres du Comité Exécutif d'Hyloris exercent des fonctions d'administrateur ou détiennent des participations dans d'autres sociétés pharmaceutiques, ce qui pourrait créer des conflits d'intérêts potentiels.

Hyloris pourrait ne pas être en mesure de gérer avec succès sa croissance. Hyloris dépend de tiers pour l'approvisionnement en ingrédients et la fabrication de ses produits, et la commercialisation des produits candidats d'Hyloris pourrait être retardée, interrompue ou moins rentable si ces tiers n'obtiennent pas et ne maintiennent pas les approbations requises de la FDA ou d'autorités réglementaires étrangères comparables, ou s'ils ne parviennent pas à fournir à Hyloris des quantités suffisantes de ses produits.

Toute interruption ou suspension, ou tout retard dans le commencement ou l'achèvement des essais cliniques nécessaires pour l'un des produits candidats d'Hyloris, y compris en raison de la dépendance d'Hyloris à l'égard de tiers pour la réalisation de ces essais cliniques, pourrait entraîner une augmentation des coûts pour Hyloris, retarder ou limiter sa capacité à générer des revenus et affecter négativement les perspectives commerciales d'Hyloris.

Les droits de propriété intellectuelle sont difficiles et coûteux à obtenir, à maintenir et à protéger et Hyloris pourrait ne pas être en mesure d'assurer pleinement la protection de ses droits, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les performances financières et les perspectives d'Hyloris. Des tiers peuvent également revendiquer un droit de propriété sur la propriété intellectuelle d'Hyloris.

Risques financiers :

Hyloris a un historique d'exploitation limité et n'a pas encore généré de revenus substantiels. Hyloris a subi des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et une perte cumulée depuis sa création et Hyloris pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir ultérieurement la rentabilité. Hyloris exécute sa stratégie conformément à son modèle d'entreprise, dont la viabilité n'a pas encore été démontrée.

Risque de change :

La société est exposée au risque de change, principalement en ce qui concerne les positions détenues en USD. Si l'EUR s'était renforcé/affaibli de 1 % par rapport à l'USD, toutes les autres variables restant constantes, l'impact sur l'état consolidé du résultat global aurait été respectivement de -25 milliers d'euros et de +25 milliers d'euros. Information comparative pour l'année 2024 : si l'EUR s'était renforcé/affaibli de 1 % par rapport à l'USD, toutes les autres variables restant constantes, l'impact

sur l'état consolidé du résultat global aurait été respectivement de -36 milliers d'euros et +35 milliers d'euros. Par défaut, l'entreprise utilise la couverture naturelle en faisant correspondre les recettes libellées en devises étrangères avec les dépenses libellées en devises étrangères. Cette approche repose sur le fait que lorsque l'entreprise génère des revenus et encourt des dépenses dans la même devise, les fluctuations des taux de change ont moins d'impact sur la situation financière globale. Le groupe peut également utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au dollar américain résultant des activités opérationnelles sous la forme de couvertures de flux de trésorerie. Cette exposition est couverte par des contrats de change à terme. À la fin des années 2025 et 2024, il n'y a pas de contrats de change à terme en cours

Risque de taux d'intérêt :

La société n'est actuellement pas exposée à un risque de taux d'intérêt significatif, car les actifs et passifs financiers portant intérêt sont assortis d'un taux d'intérêt fixe, qui n'est pas susceptible d'être révisé.

Risque de crédit :

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts bancaires à court terme, ainsi que de l'exposition au risque de crédit des partenaires de collaboration. Le risque de crédit correspond au risque que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait une perte financière pour l'entreprise.

À la fin de l'année 2025, l'entreprise a conclu des contrats avec de nombreux clients différents répartis dans le monde entier (États-Unis, Europe et Asie du Sud). Par conséquent, il existe un risque de crédit qui se caractérise par l'incertitude quant à la valeur du remboursement, les retards de paiement et, en fin de compte, le non-paiement. Cela pourrait potentiellement avoir un impact sur la reconnaissance des revenus de l'entreprise et sur les encaissements.

Pour chaque client, le service financier examine et fixe annuellement une limite de crédit sur la base de critères financiers clés, de la zone géographique, de la nature de l'activité et de l'historique de la relation.

Nous classons nos clients en groupes, ce qui nous permet d'identifier des modèles et d'établir un profil de risque. Habituellement, le risque de crédit lié aux paiements d'étapes, de redevances et de participation aux bénéfices est classé dans un groupe spécifique, ce qui peut conduire à proposer des délais de paiement plus longs en raison du profil des clients et de la nature de l'activité, tandis que le risque de crédit lié à d'autres activités, comme les services, est classé différemment et fait l'objet d'un suivi régulier et étroit. Aucune provision pour perte de crédit attendue n'a été enregistrée ces dernières années.

Le respect par les clients des conditions de crédit convenues fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. Le délai de paiement moyen des débiteurs est de 30 jours à compter de la date de facturation. Pour mesurer les pertes de crédit attendues, les créances commerciales ont été regroupées en fonction des caractéristiques du risque de crédit et du nombre de jours de retard. Pour évaluer les caractéristiques du risque de crédit, la société tient compte de tout indicateur de dépréciation jusqu'à la date de clôture et applique une approche pragmatique cohérente avec la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit. Compte tenu de la grande qualité de nos clients, la provision pour

pertes en fin d'année est nulle. La direction estime qu'à la date d'établissement du présent rapport, aucune autre provision pour créances douteuses n'était nécessaire.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers courants sont placés auprès de plusieurs banques et institutions financières de grande réputation. Les institutions financières ont des notations de crédit variant de A à AA- et sont par conséquent considérées comme présentant un faible risque de crédit

3. Les événements importants survenus après la clôture de l'Exercice

- 19.01.2026 : Hyloris annonce un partenariat stratégique avec Orion pour son pantoprazole IV prêt à l'emploi (RTU) sur les marchés européens;
- 19.02.2026 : Hyloris fait le point sur l'examen par la FDA du Valacyclovir pour suspension orale;
- 30.03.2026 : Nouveau plan de warrants.

Le descriptif complet de ces événements est disponible en annexe C6.20 des comptes annuels.

4. Indications sur les circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la Société

Conflit armé entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine, qui a débuté en février 2022, a créé une incertitude géopolitique et économique importante. La nature évolutive du conflit, ainsi que la possibilité d'une nouvelle escalade, peuvent avoir un impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, les environnements réglementaires et les conditions du marché d'une manière qui ne peut être entièrement prédite ou contrôlée.

L'entreprise reconnaît que le conflit pourrait entraîner des perturbations dans les opérations, y compris des retards dans la production et la distribution de produits pharmaceutiques, ainsi que des impacts potentiels sur la disponibilité des matières premières, le transport et les marchés financiers. En outre, la société est consciente des conséquences économiques plus larges, telles que les pressions inflationnistes et les fluctuations monétaires, qui pourraient affecter les performances de l'entreprise.

Bien que la société continue de suivre la situation de près et d'adapter ses stratégies en conséquence, il est important de noter que la portée et la durée du conflit restent incertaines et que tout nouveau développement pourrait avoir des effets négatifs importants sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la société.

Incertitude politique et économique aux États-Unis

Les incertitudes politiques et économiques actuelles aux États-Unis présentent des risques significatifs qui peuvent avoir un effet négatif sur nos activités commerciales, nos résultats financiers et nos perspectives de croissance. La volatilité politique, y compris les changements dans les politiques gouvernementales, les réglementations ou les relations commerciales, ainsi que les défis économiques tels que l'inflation, les fluctuations des taux d'intérêt ou les changements dans les dépenses de consommation, pourraient conduire à des conditions de marché imprévisibles.

En particulier, les changements de politique en matière de soins de santé et de produits pharmaceutiques au niveau fédéral, y compris les modifications potentielles des réglementations en matière de prix des médicaments, des modèles de remboursement et des processus d'approbation, pourraient avoir un impact direct sur notre capacité à opérer efficacement sur le marché américain. En outre, la nature cyclique de l'économie américaine, combinée à la possibilité d'un ralentissement économique, peut entraîner une réduction de la demande pour certains produits, des retards dans les investissements en capital ou des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, en particulier dans le contexte des tensions commerciales mondiales.

La polarisation politique croissante aux États-Unis et sa capacité à affecter les relations internationales pourraient également présenter des risques pour nos activités, en particulier dans le domaine de la conformité réglementaire, des droits de douane et du commerce transfrontalier. Bien que nous continuions à suivre de près l'évolution de la situation, tout changement important dans les politiques américaines, que ce soit par le biais de la législation, d'actions exécutives ou de changements dans le leadership politique, pourrait avoir des effets négatifs importants sur notre capacité à mettre en œuvre nos initiatives stratégiques et à atteindre nos objectifs financiers.

Compte tenu de notre exposition au marché américain, nous avertissons que l'évolution de cet environnement peut conduire à une complexité opérationnelle accrue, à des coûts réglementaires et à l'imprévisibilité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur nos activités.

Crise sanitaire ou instabilité géopolitique

La survenance d'une pandémie, d'une épidémie, d'une autre crise sanitaire ou d'un déséquilibre géopolitique pourrait avoir un impact négatif sur les activités de développement de produits d'Hyloris, notamment sur son accès aux principes actifs pharmaceutiques (API), la conduite de ses essais cliniques et sa capacité à obtenir les financements nécessaires, ce qui pourrait retarder ou empêcher la mise en œuvre de sa stratégie comme prévu.

5. Activités en matière de recherche et de développement

La société n'exerce qu'exceptionnellement des activités en matière de recherche et le développement, celles-ci étant effectuées par ses filiales

6. Existence de succursales de la société

La société n'a pas de succursale.

7. Justification de l'application des règles comptables de continuité

La société a enregistré des pertes nettes depuis sa création et, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, son état consolidé audité du résultat et des autres éléments du résultat global fait apparaître à la fois une perte nette et des pertes cumulées reportées. Le conseil d'administration a examiné et approuvé le plan d'affaires stratégique à 10 ans, lequel a actualisé afin d'intégrer des revenus supplémentaires d'étapes dans le cadre de contrats d'out-licensing, à la suite à de nouvelles opportunités commerciales en cours de négociation. Compte tenu de la position de trésorerie et

d'équivalents de trésorerie de €13,8 millions au 31 décembre 2025, des flux de trésorerie anticipés générés par les revenus de ses trois produits commercialisés, des recettes attendues des accords de licence en 2026, 2027 et au-delà, de la possibilité d'accélérer l'exécution des accords de licence initialement prévus au-delà de 2027, des dépenses de recherche et de développement attendues, de l'évolution des prix des produits et de l'évolution des prix des produits et des services, les dépenses de recherche et de développement prévues, la capacité de retarder ou de différer les activités de recherche et de développement si nécessaire, et la capacité de la société à obtenir un financement supplémentaire si nécessaire grâce aux discussions en cours avec les contreparties financières, le conseil d'administration est d'avis que les états financiers consolidés vérifiés doivent être préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Bien que la position de trésorerie actuelle soit suffisante pour couvrir les besoins opérationnels immédiats et à moyen terme de la Société au moins jusqu'en juillet 2027, la Société étudie activement des options de financement complémentaires, principalement sous des formes non dilutives ou faiblement dilutives et pour des montants limités, à titre de mesure de précaution afin de sécuriser sa situation de continuité d'exploitation jusqu'à l'atteinte d'une génération de flux de trésorerie positive. Des discussions avec des partenaires financiers potentiels sont en cours à cet égard. En conséquence, la direction n'a pas identifié d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité pendant une période d'au moins 12 mois suivant la date d'approbation des états financiers lors de l'assemblée générale qui se tiendra le 9 juin 2026.

8. Achat d'actions propres

Il est à noter que la société n'a pas acquis d'actions propres pendant l'Exercice 2025.

9. Utilisation d'instruments financiers

La société pourrait utiliser des moyens de couverture de risque de change (FX Forward) pour couvrir les risques de change en USD au sein de ses filiales. À la fin de l'année 2025, il n'y a pas de contrats de change à terme en cours.

10. Conflit d'intérêt

Au cours de l'exercice sous revue, la procédure de conflit d'intérêts, au sens de l'article 7 :96 Code des sociétés et des associations, a été appliquée à une reprise lors du Conseil d'Administration du 18 novembre 2025 dans le cadre de la démission et (ré)nomination de (Co-)CEO. Décision prise : fin de l'arrangement actuel de Co-CEO et passer à un modèle de gouvernance avec un seul CEO

Extrait du procès-verbal (traduit de l'anglais) de la réunion du conseil d'administration relatif à cette décision :

« Le président réaffirme l'importance de la bonne gouvernance dans le cadre des délibérations concernant les co-CEO / CEO. Comme indiqué lors de l'introduction.

Pour des raisons de bonne gouvernance, et dans la mesure nécessaire conformément à l'article 7:96 du Code des sociétés, les administrateurs exécutifs s'abstiendront de participer aux délibérations et au vote sur les résolutions relevant de ce point de l'ordre du jour.

En outre, compte tenu des liens familiaux étroits entre M. Leon VAN ROMPAY et M. Stijn VAN ROMPAY, pour des raisons de bonne gouvernance et dans la mesure nécessaire conformément à l'article 7:96 du BCCA, M. Leon VAN ROMPAY s'abstiendra de participer aux délibérations et au vote sur les résolutions relatives au point 4 de l'ordre du jour (Réflexion et prise de décision concernant le(s) co-CEO / CEO).

M. Stijn VAN ROMPAY, M. Thomas JACOBSEN et M. Leon VAN ROMPAY quittent la réunion pour ce point à 18 h 30. »

11. Déclaration de gouvernance d'entreprise

La déclaration de gouvernance d'entreprise (y compris le rapport de rémunération) est incluse dans le rapport annuel 2025 d'Hyloris Pharmaceuticals.

12. Règles d'évaluation

Le Conseil d'Administration souligne que les règles d'évaluation de la Société n'ont pas fait l'objet de modifications en 2025 mais uniquement à des clarifications apportées aux règles d'évaluation.

13. Emoluments complémentaires du Commissaire

Les émoluments perçus par le commissaire en 2025 sont les suivants :

- Emoluments du commissaire : 104.500 euros
- Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire : 16.000 euros

Liège, le 29 avril 2026



Jacobsen Management BV
Représentée de façon permanente par
Monsieur Thomas Jacobsen
Administrateur



SVR Management SRL
Représentée de façon permanente par
Monsieur Stijn Van Rompay
Administrateur délégué